



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Pologne

Question écrite n° 29465

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état des relations franco-polonaises. En effet, la Pologne représente dans la future Europe un pays dont les racines et l'histoire sont très largement tournées vers la France et notre partie du continent européen. De plus, la présence en France de nombreux compatriotes d'origine polonaise venus, par vagues d'immigrations successives, devrait permettre une meilleure compréhension mutuelle des intérêts de nos deux pays. La Pologne est en effet à la recherche d'un renforcement de ses relations avec la France et souhaite que notre pays puisse se réimplanter avec une présence renforcée dans la partie est de l'Europe, où l'Allemagne est souvent omniprésente. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les axes de développement que la France compte adopter dans ses relations avec la Pologne.

Texte de la réponse

La France est particulièrement attachée au développement des relations d'amitié et de coopération qu'elle entretient avec la Pologne, avec laquelle elle partage une longue histoire commune et qui sera un partenaire majeur au sein de l'Union européenne élargie. Aussi a-t-elle toujours soutenu le retour de ce pays au sein de la famille européenne et continue-t-elle à s'engager fortement dans la préparation de la Pologne à son intégration européenne, tant en adaptant à cet effet ses programmes de coopération bilatérale qu'en mobilisant son expertise à travers les jumelages Phare. Elle a ainsi développé, depuis 1998, quarante-quatre jumelages de ce type, dont les trois quarts comme chef de file, dans des domaines aussi fondamentaux que l'agriculture, les finances, le renforcement de l'État de droit ou la politique de cohésion économique et sociale, confortant sa place de premier partenaire de la Pologne avec l'Allemagne. La France entretient avec la Pologne une coopération très étroite dans tous les domaines : économique et commercial, puisqu'elle se classe au premier rang des investisseurs étrangers en Pologne et au quatrième rang des fournisseurs de ce pays ; mais aussi culturel, avec la perspective de l'ouverture le 1er mai 2004 de la Saison polonaise qui offre des voies de renouvellement de la coopération culturelle bilatérale. Les divergences qui ont pu s'exprimer entre les deux pays sur l'opportunité d'une intervention militaire en Irak ou sur certains dossiers européens n'ont aucunement altéré la qualité de la relation bilatérale. La visite officielle que le Premier Ministre, accompagné de Mme Lenoir et de MM. Loos, Ferry et Borloo, a effectuée à Varsovie les 30 novembre et 1er décembre 2003, puis la rencontre à Paris le 9 janvier du ministre des affaires étrangères avec son homologue, M. Cimoszewicz, ont confirmé la volonté des autorités françaises de donner une nouvelle impulsion au partenariat avec la Pologne. Les deux premiers ministres ont ainsi décidé l'instauration d'un cadre de dialogue régulier au plus haut niveau en convenant du principe d'une rencontre annuelle entre chefs de gouvernement, destinée à passer en revue la coopération bilatérale et à évoquer plus particulièrement un thème d'intérêt commun. La prochaine rencontre se tiendra à Paris à l'automne 2004. Les ministres des affaires étrangères ont convenu, de leur côté, de renforcer le dialogue par une coopération accrue à tous les niveaux (développement de consultations régulières sur les questions européennes et d'actualité internationale, échange de diplomates le cas échéant). Ils ont également tracé des voies de renforcement de la coopération bilatérale : coopération économique, avec la tenue d'un

colloque sur le partenariat franco-polonais et l'évocation des perspectives ouvertes par l'accélération du programme polonais de modernisation des infrastructures de transport ; coopération universitaire et scientifique, avec notamment une rencontre des deux conférences de présidents d'université d'ici l'été ; coopération judiciaire, avec l'accord des autorités polonaises sur le principe de l'envoi à Varsovie d'un magistrat de liaison français dès que possible. Les autorités françaises entendent, par ailleurs, accompagner l'intensification du dialogue franco-polonais par un renforcement du dialogue à trois (France-Pologne-Allemagne) dans le cadre du Triangle de Weimar. Elles ont largement contribué, lors du Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du 9 mai 2003 à Wrocław, au renouvellement de la vocation du Triangle, qui doit s'affirmer comme une instance de concertation, voire de proposition au service de l'Union entre trois partenaires égaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29465

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9092

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1795